



SERVICE PRESTATAIRE AIDE A DOMICILE

Facture exonérée de TVA (Art 261.7 - 1 ter du C.G.I.)

TARIF AU 01/01/18

Tarif horaire autorisé :	23,36 €
Tarif horaire conventionné CARSAT semaine :	20,50 €
Tarif horaire conventionné CARSAT dimanche et jours fériés :	23,40 €
Tarif horaire conventionné caisse de retraite semaine :	voir annexe
Tarif horaire des heures en dépassement des PEC :	23,36 €
Kilomètre effectué à la demande du bénéficiaire :	0,35 €

Un devis gratuit est établi systématiquement pour toute prestation dont le montant est égal ou supérieur à 100 € par mois ou pour tout bénéficiaire qui en fait la demande